



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...



## I - Emetteurs et information financière

### I. 4 - Prospectus et document d'information en cas d'offre au public

#### I. 4.2. Prospectus de parts sociales et certificats

Applicable au 19 décembre 2019

[Imprimer](#) [Télécharger](#)

Instruction DOC-2019-22

### Informations à fournir dans le cadre d'une offre au public de parts sociales de société coopérative constituée sous forme de société anonyme

#### Version consultée

#### Résumé




La présente instruction est prise en application des dispositions de l'article 212-38-3 du règlement général de l'AMF relatif aux offres au public de parts sociales de sociétés coopératives constituées sous la forme d'une



société anonyme relevant de l'article 11 de la loi n° 47-1175 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération. Elle définit les modalités de dépôt et les contenus du document d'information synthétique ou du prospectus à établir en fonction du montant de l'offre au public.

 **Télécharger la doctrine**

### Textes de référence

- Article 11 de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 
- Article L. 412-1 du code monétaire et financier 
- Article L. 412-2 du code monétaire et financier 
- Articles 212-38-1 à 212-38-15 du règlement général de l'AMF
- Article 211-1 du règlement général de l'AMF
- Article 212-43 du règlement général de l'AMF
- Article 212-44 du règlement général de l'AMF

### Mots clés

PROSPECTUS

#### Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

